



# Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°14 – Juillet 2012

## Groupe « Agriculture » du SYMILAV

### Premiers éléments de bilan de la campagne de diagnostics d'exploitations agricoles.

20 exploitations agricoles ont été diagnostiquées lors de la première campagne de diagnostics réalisée entre mars et avril en vue d'une contractualisation de mesures agro-environnementales territorialisées avant le 15 mai 2012. Cette phase de contractualisations s'aligne pour les agriculteurs sur leur déclaration PAC. Les services de la DDT ont organisé deux réunions spécifiques d'engagements MAET. Ces réunions étaient délocalisées à Noirétable et Montbrison.

Une nouvelle visite de rendu et d'échanges sur les indicateurs de durabilité de l'exploitation a eu lieu pour chaque exploitant au mois de juillet.

Retour en chiffres :

|                   | SAU diagnostiquées | Surface engagée en Ha | % surface engagée / surface diagnostiquée | SAU diagnostiquées des EA qui ont engagées | % surface engagé / SAU des EA ayant engagée | Nb Exploitations diagnostiquées | Montants engagés | Nb d'EA ayant engagée | surface éligible MAET | % engagée / éligible |
|-------------------|--------------------|-----------------------|---|--|---|---------------------------------|------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>piémont</b>    | 756,06             | 176,93                | 23,40%                                    | 451,54                                     | 39,18%                                      | 13,00                           | 33 383 €         | 7                     | 255,79                | 69,17%               |
| <b>Haut-Anzon</b> | 552,24             | 78,62                 | 14,24%                                    | 317,00                                     | 24,80%                                      | 7,00                            | 12 820 €         | 5                     | 196,28                | 40,06%               |
| <b>Total</b>      | 1308,30            | 255,55                | 19,53%                                    | 768,54                                     | 33,25%                                      | 20,00                           | 46 203 €         | 12                    | 452,07                | 56,53%               |
|                   |                    |                       |   |  |   |                                 |                  | 60,00%                |                       |                      |

SAU : surface agricole utile

EA : exploitation agricole

### Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles.

La grille IDEA comporte donc trois échelles de durabilité, de même poids et variant de 0 à 100 points. Chaque échelle de durabilité est subdivisée en trois ou quatre composantes (soit 10 composantes au total) qui synthétisent les grandes caractéristiques du diagnostic de durabilité :

**-durabilité agroécologique** décomposée en 3 parties :

Diversité des productions (33 pts) ; Organisation de l'espace (34 pts) ; Pratiques agricoles (33 pts)

**-durabilité socio-territoriale** décomposée en 3 parties :

Qualité des produits et du territoire (33 pts) ; Ethique et développement humain (33 pts) ; Emploi et services (34 pts)

**-durabilité économique** décomposée en 4 parties :

Viabilité (30 pts) ; Indépendance (25 pts) ; Transmissibilité (20 pts) ; Efficience (25 pts)

Chaque composante regroupe plusieurs indicateurs. On compte ainsi, dans la Grille IDEA (version 3), un total de 42 indicateurs répartis dans 10 composantes et agrégés sous 3 échelles de durabilité

Les résultats sont transmis sous forme d'une grille et d'un diagramme permettant à l'exploitant de se situer par rapport au groupe



Rhône-Alpes Région



[www.lignonduforez.fr](http://www.lignonduforez.fr)



## Entretien mécanique du sol.

Une réunion avec les CUMA présentes sur notre bassin versant a eu lieu le 17 juillet afin de présenter les éléments relatifs à l'action « entretien mécanique du sol ».

Cette action a été modifiée à l'occasion du comité de pilotage du 5 juin. Cette modification concerne le changement de maître d'ouvrage et par conséquent le plan de financement. Le montant total de subvention s'élèverait désormais à 80 %. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les partenaires et l'on pourrait envisager l'acquisition de 10 machines sur trois ans, sous réserve de l'accord du Conseil Régional.

**Un projet de convention a été élaboré** et discuté avec les représentants des CUMA présents à la réunion. Cette convention (de mise à disposition de matériel) précise les modalités de mise en œuvre de l'action dans le cadre d'un partenariat avec les CUMA.

Les dispositions suivantes y sont prévues :

- Objectifs : **lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole**
  - limiter l'utilisation des herbicides,
  - favoriser le désherbage mécanique des cultures,
  - éviter le retournement des prairies et favoriser leur entretien.
- Le SYMILAV se porte acquéreur du matériel et en est le propriétaire.
- Le choix du matériel mis à disposition est fait en concertation.
- L'utilisation de ce matériel doit être réalisée dans le cadre d'un suivi technique agronomique.
- L'entretien courant, les réparations ponctuelles, les changements éventuels des pièces seront à la charge du titulaire de la convention (CUMA / Inter-CUMA).
- Le titulaire s'engage à ce que le cahier de bord soit rempli après chaque utilisation en précisant le nom de l'utilisateur, la date d'intervention, le nombre d'hectare travaillé, le lieu, et le temps passé.
- Le référent sera chargé de réaliser un planning théorique des utilisations du matériel en fonction des dates prévisionnelles de l'itinéraire cultural et des pratiques des agriculteurs.
- La convention est signée pour une durée de 5 ans.
- Le titulaire s'engage à payer au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année (pendant 5 ans) dès la réception de la machine, un cinquième du coût résiduel du matériel. Le coût annuel sera inscrit sur la fiche annexe « matériel » à la présente convention.
- Le matériel est amorti sur une durée de 5 ans.



## Actualités au fil de l'eau!!!

### Fête du lait à Noirétable.

Le SYMILAV devrait participer à la fête du lait qui aura lieu les **15 et 16 septembre 2012 à Noirétable**, en tenant un stand d'informations. Cette manifestation est ouverte à tous, et est gratuite ! Elle a pour objectifs :

↪ **d'organiser une fête de la ruralité :**

La fête du lait se veut l'occasion d'inviter et de rassembler l'ensemble des concitoyens dans un environnement de qualité et dans une ambiance festive et conviviale.

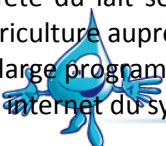
↪ **l'échange sur la vie des hommes et des femmes du Haut Forez Madeleine :**

La fête du lait sera l'occasion de faire connaître l'histoire du territoire du Haut Forez Madeleine et de ses hommes et de ses femmes, et de transmettre leurs valeurs et leurs richesses aux jeunes générations.

↪ **de rappeler les rôles du paysan :**

La fête du lait sera l'occasion de réunir les éleveurs et les agriculteurs du département et d'être une vitrine de l'agriculture auprès des citoyens. Elle rappellera au grand public et notamment aux enfants les fonctions du paysan.

Un large programme d'activités et d'animation est prévu sur ces deux jours. Vous retrouverez ces informations sur le site internet du syndicat.



## ***Journée départementale des gestionnaires de milieux aquatiques.***

Chaque année, le Conseil Général de la Loire par le biais de son service Milieux Naturels, organise une ou deux journées techniques rassemblant les différents gestionnaires de milieux aquatiques et notamment les syndicats de rivières. Une journée a eu lieu le 10 juillet à Saint Etienne le Molard dont le thème principal était les MAET (Mesure Agro-Environnementales territorialisées). Une trentaine de personnes étaient présentes et ont assisté en matinée à plusieurs interventions avant de visiter une exploitation agricole engagée en MAET l'après-midi.

Retour sur cette journée :

### **Orientations de redéfinition de l'arrêté cadre sécheresse 42**

Mr Denis THOUMY, responsable de la MISE (Mission interministérielle des services de l'eau) à la DDT (Direction départementale des territoires) de la Loire a présenté les orientations de redéfinition de l'arrêté préfectoral cadre sécheresse

La circulaire du ministère de l'écologie et du développement durable de mai 2011 a enclenché un travail au niveau des services départementaux de l'Etat pour réorienter l'arrêté sécheresse, notamment dans le domaine de la coordination et de la communication.

- ↪ **Homogénéiser les seuils de déclenchement : 3 seuils et cadrage avec SDAGE**
- ↪ **Coordination de bassin**
- ↪ **Cohérence interdépartementale dans l'application**
- ↪ **Restrictions proportionnées à la réalité de la situation**

Amélioration des principes d'organisation et d'application dans le département de la Loire :

- ↪ **Remédier à des défauts de l'organisation actuelle :**
  - Les zonages d'application étaient très larges avec des hétérogénéités ;
  - Il existait une mauvaise représentativité de certaines stations hydrologiques de référence ;
- ↪ **Améliorer la réactivité / durées d'observations :**
  - Prendre en compte la provenance des prélèvements pour l'application des restrictions sur les usages
  - Le principe de solidarité est atténué au profit d'un système de restriction localisée selon la situation
- ↪ **Intégrer les réflexions des groupes de travail**

Les seuils d'interventions :

- ↪ **Seuil de vigilance** : Communication générale et sensibilisation sur l'aggravation de la situation de sécheresse, avec incitation aux économies d'eau.
- ↪ **Seuil d'alerte** (=> 2 années sur 10) : Déclenchement de premières mesures de limitation des usages de l'eau.
- ↪ **Seuil d'alerte renforcée** (=> 1 année sur 10) : Renforcement des mesures de limitation et suspension de certains des usages permettant une limitation progressive des prélèvements.
- ↪ **Seuil de crise** (=> 1 année sur 20) : Suspension de tous les prélèvements effectués pour des usages non prioritaires. *Usages prioritaires = l'alimentation en eau potable, la santé, la salubrité publique, la sécurité civile, et la survie des espèces présentes dans les milieux aquatiques.*

### **Inventaire des zones humides dans le cadre du SAGE.**

Le Conseil général de la Loire a lancé une étude d'inventaire des zones humides à l'échelle du département. Cet inventaire est inscrit dans les dispositions du SAGE. Les zones humides constituent des milieux au cœur des nouvelles politiques de gestion de la ressource en eau et de la préservation de la biodiversité. La prise en compte et la gestion des zones humides passent par la connaissance de leur localisation et de leurs enjeux ; connaissance aujourd'hui insuffisante à l'échelle du SAGE Loire en Rhône-Alpes et du département. Cette étude d'inventaire se déroule depuis juin 2012 jusqu'à décembre 2014 et est réalisée par le bureau d'étude CESAME et le CEN-RA (Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes). Au-delà des objectifs d'acquisitions de données et de connaissances, cette étude vise à **définir des critères** permettant de pré-identifier des Zones Humides d'Intérêt Écologique Particulier (ZHIEP) et des Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE).





## **Actualités au fil de l'eau!!!**

### ***Chantiers d'été, chantiers d'équipe.***

**L'équipe rivière** est désormais à pied d'œuvre sur la Trézaillette entre Lérigneux et Essertines en Chatelneuf pour **réaliser la mise en défens du cours d'eau**, la pose d'abreuvoirs intégrés, la réalisation de passages à gué pour les bovins ainsi qu'un traitement de la végétation (coupe d'arbres, débroussaillage...). Cette action se mettant en place sur un linéaire de 3800 m vise d'une part à conserver l'habitat rivulaire de la Trézaillette, mais surtout à retirer les pressions liées aux piétinements bovins afin de conserver et favoriser **l'expansion de la population d'écrevisses à pieds blancs**.



D'autres chantiers ont été conduits en parallèle, notamment le traitement de certains embâcles, la lutte contre la renouée du japon, la maintenance et la finition des passes à poissons.

### ***Entretien de ripisylve pour l'année 2012 : 15,4 km de berges concernés.***

Dans le travail sur la végétation des berges de rivière, le travail se répartit dans le temps suivant plusieurs phases. La première est la phase de restauration : il s'agit du premier passage durant lequel un traitement de la végétation souvent lourd est effectué. Le choix de coupe de tel arbre plutôt qu'un autre répond aux objectifs à atteindre, objectifs définis suivant le contexte dans lequel s'intègre le cours d'eau. Dans une traversée d'habitation, le travail sera plus renforcé pour éviter les facteurs d'aggravation en période de crue tel que les arbres en travers des piles de pont... En revanche, dans un site dont l'objectif principal est la protection du milieu naturel, le travail sera beaucoup plus léger.

Ensuite, viennent les phases d'entretien dont le but est de maintenir la structure de la ripisylve correspondant aux objectifs de gestion atteints lors de la première phase de restauration. Ces phases, mis à part en cas de phénomènes naturels remarquables (tempête de décembre 1999, crue de novembre 2008 etc...), se veulent beaucoup plus rapide, le travail le plus important ayant déjà été réalisé. Les entretiens réguliers permettent ainsi de repousser les investissements conséquents nécessaires lors des restaurations.

Pour 2012, les entretiens vont concerner :

- ↔ Le Lignon de la confluence avec l'Anzon à la fin de traversée de Boën pour 5884 mètres ;
- ↔ Le Vizézy à l'amont de Mornand en Forez pour 370 m ;
- ↔ L'Anzon de St Julien la Vêtre à Passafol pour 1308 m ;
- ↔ L'Anzon à partir et en aval de l'Hopital sous Rochefort pour 4 608 m ;
- ↔ Le Ciboulet de St Laurent Rochefort à la confluence avec l'Anzon pour 1 660 m ;
- ↔ Le Drugent à Marcilly le Châtel pour 1 595 m (réalisé ce mois de juillet).

La mise en œuvre est effectuée par le technicien de rivière et l'équipe rivière avec l'appui ponctuel d'une entreprise forestière.